



# Règlement

## Céramique à Fouras les Bains

*Le Marché se déroule pendant des vacances de la Toussaint de 10h à 19h sur la Place Carnot ou en intérieur dans une salle en cas de mauvais temps (éclairages à prévoir dans ce cas) dans la salle Roger Rondeau. Cette place se trouve en centre-ville face à l'église et proche du front de mer, la salle se trouve en entrée de ville.*

*Fouras est une presqu'île située à mi-chemin entre La Rochelle et Rochefort.*

**Organisateurs :** Argilités                      **Référents du marché :** Karine Chable au 07 88 37 13 90

Vassili Caille au 06 15 15 73 64

**Nombres de participants :** 28 places sur des emplacements de 4m linéaires minimum x 2m de profondeur

**Prix de l'emplacement :** 100€ pour les adhérents, 110€ pour les non adhérents

**Animations :** démonstrations, atelier enfants

**Concours :** chaque potier inscrit devra présenter une pièce sur le thème demandé d'une valeur de 150€ maximum. Des bulletins de vote seront tirés au sort chaque jour et les gagnants se verront remettre un bon d'achat de 20€ à dépenser sur le stand de son choix (les 20€ seront réglés par l'association).

Le coup de cœur du public reçoit 150€ de l'association et sa pièce est gagnée par un votant tiré au sort.

Le coup de cœur de la mairie recevra un chèque de 150€ de la municipalité qui conservera sa pièce.

**Accueil des potiers :** L'installation commence généralement la veille (vendredi) à partir de 16H. Installation possible le samedi à partir de 7h30, petits déjeuners offerts samedi et dimanche par l'association. Ouverture au public de 10h à 19H.

Stationnement gratuit à proximité, y compris la nuit. WC publics à côté de la Place. Douche possible si nous sommes en salle.

Gardiennage à partir de 19H30 jusqu'à 8h00 le lendemain matin. Les stands doivent être bâchés, les objets ne doivent pas rester visibles.

**Communication** : affiche+ article Sud Ouest, annonce et interview France Bleu, flyers, affiches, banderoles, article Fouras magazine, offices de tourisme, publicité via Facebook, mailing de clients, campagne d'affichage grand format par Aencrage...

### **Règlement du marché :**

-Le marché est réservé aux professionnels déclarés (artisans, auto-entrepreneur, artiste libre...) à jour de leurs cotisations et de leur assurance au jour du marché.

-Les exposants doivent certifier que la céramique est leur métier principal. Ils doivent présenter et vendre eux-mêmes leurs créations (pas de reventes, ni soldes ou déclassés).

Les créations présentées doivent correspondre aux photos envoyées pour le dossier de candidature.

-Le droit de place est accordé exclusivement à chaque bénéficiaire qui ne pourra ni le transférer, ni le céder, ni en faire bénéficier un tiers sous quelque forme que ce soit. **Le cumul de plusieurs exposants sur un même stand est interdit.**

-L'exposant est responsable de son stand, il doit prévoir son matériel et s'adapter à son emplacement. Parasol ou tivoli **de couleur neutre (blanc, beige)** demandé.

-L'association ne peut être tenue responsable d'éventuels dégâts causés par la météo, le vandalisme ainsi qu'en cas de vol. **Prévoir des poids pour les parasols et tivolis.**

Tout le matériel doit être sécurisé et adapté à la fin de saison notamment en cas d'épisode venteux (poids). Les organisateurs se réservent le droit de faire démonter un stand si l'installation leur semble non conforme ou dangereuse.

-Il n'y aura pas de remboursement de l'inscription en cas d'annulation après le 30 août.

-Les animaux sont tolérés dans la mesure où ils sont tenus en laisse.